

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2021-03-17-00334 Référence de la demande : n°2021-00334-031-001

Dénomination du projet : Etude et suivi de population de tortues marines

Lieu des opérations : -Département : Mayotte -Commune(s) : 97610 - Dzaoudzi.

Bénéficiaire : PAUTE François-Elie

MOTIVATION ou CONDITIONS

L'association Oulanga Na Nyanga réalise à Mayotte un suivi des tortues marines et sollicite une dérogation à des fins scientifiques pour réaliser la photo-identification des individus de Tortue imbriquée et de Tortue verte fréquentant la vasière des Badamiers en phase d'alimentation (Petite Terre).

Au cours de l'étude, il est estimé que 150 tortues vertes et 50 tortues imbriquées seront identifiées. Une demande de dérogation à l'interdiction de perturbation intentionnelle est faite, en considération des risques, limités au maximum mais possibles, de dérangement lors de l'approche pour la prise de vue des individus.

L'association est une association environnementale dont les premières actions ont été de sensibiliser les populations locales à la problématique du braconnage des tortues marines. Elle œuvre pour la sensibilisation du public à la conservation de ces espèces, conduit des actions en faveur de leur conservation et participe à l'amélioration des connaissances. Elle est chargée depuis 2018 d'animer le PNA Tortues Marines à Mayotte.

Depuis 2010, elle s'attache à suivre, au début de manière empirique, la fidélité des tortues marines à la zone d'alimentation de la vasière des Badamiers (Petite Terre), propriété du Conservatoire du Littoral, qui présente un intérêt exceptionnel pour la biodiversité marine et qui est à ce titre désignée à la convention de Ramsar.

Cette étude a véritablement démarré en 2020 sur financement de l'OFB, avec un protocole scientifique et la bancarisation des données dans la base TORSOOI (développée par l'IFREMER et Chelonia) et rentre dans le cadre des actions du PNA (2 actions). Les données historiques de l'association ont été reprises et bancarisées dans la base de données.

Méthodes :

Identification des individus et suivi de la fidélité de fréquentation au site par capture marquage recapture basée sur l'identification individuelle par caméra équipée d'un zoom et localisation de la rencontre grâce à un GPS. Suivi du comportement, éventuellement de fuite mais celui-ci sera limité au maximum afin d'éviter le dérangement les tortues mais aussi de suivre leur comportement naturel.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Plusieurs secteurs d'étude sont délimités et parcourus par deux équipes de 2 personnes équipées de palmes, masques et tuba, opérant dans des zones distinctes, qui filment les individus à une distance de 5 à 7m. La fréquence du dérangement étant proportionnelle à une plus grande turbidité, les opérations seront suspendues pendant 3 jours après de fortes pluies.

36 sorties sont prévues sur un an (3 par mois en général).

Cette méthode d'étude est présentée comme la moins invasive.

Un bilan des manipulations de 2020 est fourni montrant l'impact du suivi sur le comportement des 2 espèces : dans 72% des cas de rencontre pour la tortue verte et 88% pour la tortue imbriquée, aucune modification de comportement n'est détectée.

Quelques questions par rapport à la problématique :

les raisons du choix de cette zone d'alimentation alors qu'il en existe d'autres à Mayotte, les relations entre la fréquentation d'individus entre la zone de ponte et la zone de la vasière des Badamiers,

la fréquentation possible par les tortues à l'intérieur de la vasière.

La présence d'une urbanisation importante jouxtant la vasière a-t-elle une influence sur la qualité de l'eau et donc de cet habitat ?

La DREAL a émis un avis favorable dans son rapport d'instruction.

Le dossier est présenté de manière claire et détaillée, les risques de dérangement évalués et des mesures de réduction de l'impact sont prévues, la méthode utilisée pour l'identification des individus est probablement la moins impactante possible.

En conséquence, **le CNPN émet un avis favorable à cette demande** en demandant la fourniture d'un bilan de sa réalisation et les conclusions qu'elle permet en termes de connaissance de ces espèces sur leur lieu d'alimentation.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel Métails

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions []

Défavorable []

Fait le : 10/05/2021

Signature :

